

Image not found or type unknown



écart d'âge entre futur époux - mariage franco tunisien

Par **Annicki**, le **14/01/2010** à **23:11**

bonjour,

J'ai 58 ans et je suis française. Je fréquente mon ami tunisien depuis 1 an 1/2. Nous envisageons un mariage afin de solidifier nos sentiments et nos projets. Une personne, en Tunisie nous a dit que notre mariage serait impossible car nous avons un écart d'âge de plus de 18 ans. Y a-t-il une loi en ce sens ? Si oui, que pouvons-nous faire pour concrétiser notre projet de mariage car c'est une décision murement réfléchie et certaine. En vous remerciant. Avec mes salutations. Annicki